

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juillet 2020

Quel est l'état de santé des eaux en Rhône-Méditerranée et en Corse ?

48 % des rivières sont en bon état écologique en Rhône-Méditerranée

91 % des rivières sont en bon état écologique en Corse

L'agence de l'eau publie son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Près de la moitié des cours d'eau et 85 % des nappes sont en bon état écologique¹ dans le bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que 91 % des rivières et 100 % des eaux souterraines en Corse. La mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pressions telles que les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières, commence à porter ses fruits. Mais les aléas climatiques qui s'intensifient perturbent le fonctionnement naturel des cours d'eau, notamment leurs capacités d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité.

Les progrès constatés

Sur les dernières décennies, les progrès sont visibles : **la quantité de pollution organique a en moyenne été divisée par 20 pour l'ammonium** au cours des 28 dernières années. Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux domestiques fortement soutenue par l'agence de l'eau et les services de l'Etat.

Les collectivités s'attaquent désormais à la réduction des pics de pollutions par temps de pluie qui partent sans traitement au milieu naturel. Les villes investissent pour déconnecter les eaux de ruissellement des réseaux d'eaux usées et pour désimperméabiliser les sols afin de laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe.

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) issus de la combustion du bois, du fuel ou de l'essence, sont les substances les plus toxiques détectées dans les cours d'eau. Leur **concentration a été divisée par 4** au cours des dernières années, mais reste encore en moyenne 15 fois supérieure aux normes admises pour la protection de l'environnement. Les politiques de réduction de la consommation énergétique, et, plus globalement, toutes les politiques menées pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, ont un impact positif sur la qualité des milieux aquatiques vis-à-vis des HAP.

La toxicité moyenne des substances pesticides a été divisée par 2 sur la période 2008-2018, principalement du fait du retrait progressif du marché des substances les plus toxiques. Le glyphosate et son métabolite l'AMPA restent de loin les deux substances les plus quantifiées. Avec près de 1700 tonnes vendues dans le bassin Rhône-Méditerranée en 2018, le glyphosate figure toujours en tête des ventes.

Les opérations collectives mobilisant les collectivités et le tissu industriel local, avec l'aide de l'agence de l'eau, ont permis une très nette amélioration de la qualité des milieux vis-à-vis des pollutions toxiques.

¹ Pour être en bon état écologique, un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique mais il faut également que les espèces animales et végétales qui y vivent soient peu perturbées par les activités humaines.

Au global, cette amélioration de la qualité physicochimique a eu un effet bénéfique direct sur la faune et la flore qui peuplent nos cours d'eau. Plus de 60 % des stations de surveillance montrent un paramètre « diatomées » en bon état (algues brunes sensibles à divers types de pollution). De même, l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) nouvellement utilisé pour mesurer la qualité globale du milieu montre une évolution positive de la qualité de la faune présente au fond des cours d'eau. L'amélioration de la qualité biologique reste cependant moins spectaculaire que celle enregistrée sur les paramètres physicochimiques car elle reste tributaire de la qualité des habitats, qui s'améliore beaucoup moins vite.

💧 Les micropolluants : invisibles mais nocifs

Les progrès réalisés au cours des années 2000 en matière d'analyse des micropolluants ont permis de détecter de nouvelles contaminations, aussi bien dans les eaux superficielles que souterraines.

Depuis 4 ans, l'agence de l'eau suit également des polluants présents en quantité infinitésimale mais très régulièrement dans les cours d'eau : **substances pharmaceutiques** (anti-diabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques ...

Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau avec pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques. Des études montrent que le traitement de ces substances via les stations d'épuration n'est que partiellement efficace. Par exemple, le traitement des anti-épileptiques est quasi nul.

💧 Des crevettes d'eau douce, sentinelles de la pollution

Pour compléter ces analyses dans l'eau, l'agence de l'eau a mis en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances chimiques dans des petites crevettes d'eau douce, les **gammare**s. Les premiers résultats mettent en évidence la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore). Ces substances ont des effets délétères sur les organismes aquatiques, mais sont également reconnues toxiques pour l'homme.

La découverte de ces nouvelles substances dans les milieux montre essentiellement que les milieux aquatiques sont désormais beaucoup mieux surveillés. Des progrès utiles afin d'orienter les mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

💧 Les défis à relever : lutter contre les prélèvements d'eau excessifs, renaturer les rivières

33 % des rivières des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont un régime hydrologique altéré. Autrement dit, elles subissent des prélèvements d'eau excessifs et les sécheresses répétées de ces dernières années aggravent la situation. Les solutions existent, à commencer par les économies d'eau. En 2019, l'agence de l'eau a permis d'économiser 28,3 millions de m³ d'eau en soutenant les travaux de réparation de fuites d'eau dans les réseaux et la modernisation des systèmes d'irrigation agricole. Solutions fondées sur la nature, lutter contre l'imperméabilisation et retenir l'eau dans les sols sont aussi des principes à suivre. L'agence a par exemple aidé l'an dernier l'achat ou la restauration de 774,5 hectares de zones humides.

53 % des rivières présentent une morphologie dégradée et 42 % sont barrées par des seuils et des barrages qui empêchent la circulation des poissons mais aussi des sédiments utiles au bon fonctionnement de la rivière. Or, une rivière qui fonctionne bien peut faire face plus facilement à la sécheresse ou aux pollutions. Il est prouvé que la restauration des rivières engendre un gain de qualité biologique après travaux. En 2019, l'agence a aidé à restaurer 95,5 km de rivières et à rétablir le franchissement de 88 ouvrages.

💧 Les pesticides dans les eaux souterraines : une menace pour l'alimentation en eau potable

Si l'évolution des concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines est à la baisse, la présence des pesticides en concentration excessive reste la première cause de dégradation des nappes souterraines.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, sur les 36 masses d'eau en état médiocre, 30 le sont à cause de concentrations en pesticides supérieures aux normes requises pour l'alimentation en eau potable.

En 2018, et ce près de 15 ans après leur interdiction, **les triazines (herbicides) et leurs produits de dégradation sont encore régulièrement détectés dans les eaux souterraines** à des concentrations supérieures aux normes. Le renouvellement des eaux souterraines étant un processus long, ces substances vont encore dégrader la ressource durant de nombreuses années.

Seules les zones montagneuses (Jura, Alpes, Massif Central, Corse), exemptes d'agriculture intensive, sont moins impactées par ce type de contamination.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, 269 captages sont considérés comme prioritaires car ils sont importants pour l'alimentation en eau potable mais dégradés par les pesticides ou les nitrates. 202 plans d'actions sur ces captages prioritaires sont désormais engagés.

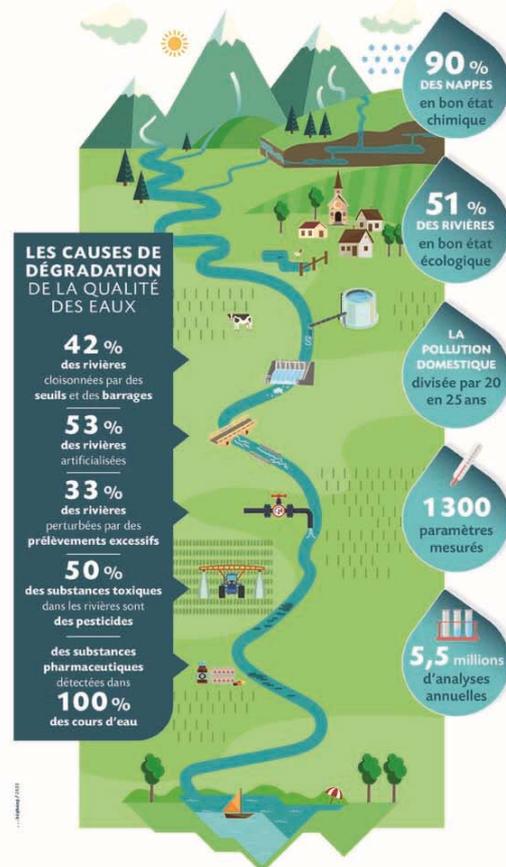
💧 Nouveauté : l'appli « qualité rivière » intègre les données baignades

En complément de l'état de santé écologique des cours d'eau et des poissons qui peuplent les rivières, l'appli « **qualité rivière** » lancée en 2013 par l'agence intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé. Une réponse plus complète aux attentes du grand public, qui fait de cette appli une source de données précieuse notamment en période estivale. A télécharger gratuitement sur smartphones.



L'ÉTAT DES EAUX

EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2020



STOP AUX IDÉES FAUSSES !

« L'EAU N'EST PAS PLUS POLLUÉE QU'HIER, ELLE EST SURTOUT BEAUCOUP MIEUX SURVEILLÉE. »



SAUVONS L'EAU!

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 • stephanie@plus2sens.com